

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1303

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

829 451 590 RCS Lyon.

CJMC.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 97769.00 EUR.

Adresse : 207, Chemin Du Grand Revoyet, 69230 Saint-Genis-Laval.

Oppositions : Article L236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE CJMC, Société par actions simplifiée au capital de 97.769 euros siège social : 207 Chemin du Grand Revoyet 69230 ST GENIS LAVAL 829 451 590 RCS LYON ET GCV Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 207 Chemin du Grand Revoyet 69230 ST GENIS LAVAL 829 343 862 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT ETIENNE du 5 novembre 2021, La société CJMC, Société par actions simplifiée au capital de 97.769 euros, dont le siège social est au 207 Chemin du Grand Revoyet - 69230 ST GENIS LAVAL, immatriculée sous le numéro 829 451 590 RCS LYON et la société GCV, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 207 Chemin du Grand Revoyet 69230 ST GENIS LAVAL, immatriculée sous le numéro 829 343 862 RCS LYON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CJMC par la société GCV. La société CJMC ferait apport à la société GCV de la totalité de son actif, soit 7.229.748,20 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 7.066.554,65 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 163.193,55 euros. La société GCV détenant la totalité des 97 769 actions composant le capital social de la société CJMC, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CJMC depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société GCV. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2021. La société CJMC sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LYON au nom des deux sociétés le Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..